

Législature 2017-2021

Séance du 19 décembre 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°56

Suivi de différents messages votés et informations concernant les crédits bouclés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 53 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature** : les travaux suivants ont été adjugés dernièrement : remplacement de la porte de la chambre de congélation au restaurant de la Plage pour CHF 5'300.00, réfection du local d'archives à l'ancienne école de Bussy pour CHF 8'000.00 et remplacement des portes à l'accueil de l'Administration à la Grenette pour les isoler du froid pour CHF 12'500.00. Suite à ces travaux, le solde du message est d'environ CHF 152'100.00 ;
- **Message 62 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables de déplacements de conduites d'eau potable (EP) et de canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) pour la présente législature** : des travaux sur des conduites d'eau potable ont été attribués pour un montant d'environ CHF 102'000.00. A ce jour, aucun travail n'a été commandé sur des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées. Le solde de ce compte est donc de CHF 438'000.00 ;
- **Message 81 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la gestion des déchets** : ce Règlement a été approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en date du 1^{er} octobre 2019. Il est donc entré en vigueur depuis cette date ;
- **Message 83 concernant l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil préscolaire et Message 84 concernant l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)** : ces Règlements ont été approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 28 novembre 2019. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Les parents seront avertis par courrier ces prochains jours de ces changements réglementaires et des changements de tarifs qui en découlent.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Syndic